

ARRÊTS MALADIE : PAS D'ÉCONOMIES SUR NOTRE SANTÉ!

Le 10 avril 2026

Le gouvernement a présenté le 9 avril son « plan de réduction de l'absence au travail », destiné à lutter contre l'augmentation des arrêts maladie et surtout à diminuer le coût des indemnités versées. Il ne s'attaque pas aux causes de la dégradation de la santé des travailleurs et des travailleuses, mais les culpabilise. Mobilisons-nous pour notre santé, en particulier le 28 avril, journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, et le 1^{er} mai!

UNE CHASSE AUX MALADES

Le gouvernement prévoit un « bouton d'alerte » qui permettrait aux employeurs de solliciter la Caisse nationale d'assurance maladie pour déclencher des contrôles en cas de suspicion d'abus. Et pourquoi pas un bouton pour éjecter directement les salarié-es malades de l'entreprise? Le gouvernement souhaite aussi une intensification des contrôles, notamment sur

les arrêts maladie de plus de 18 mois et sur les arrêts d'accidents du travail et de maladies professionnelles de plus de 3 ans. Il ne ferme pas la porte à une augmentation de 1 à 3 des jours de carence dans la fonction publique, une mesure évoquée mais écartée après une mobilisation importante des fonctionnaires en décembre 2024. Le gouvernement entend égale-

ment sanctionner les assuré-es qui se verraient prescrire des arrêts par plusieurs médecins généralistes différents. C'est oublier que les déserts médicaux sont de plus en plus étendus, que 11 % de la population n'a pas de médecin traitant, et que dans les territoires les plus mal dotés, il faut 11 jours pour obtenir un rendez-vous chez un généraliste. Ces mesures s'inscrivent dans

des attaques généralisées sur le temps de travail. Si la mobilisation des travailleurs et des travailleuses a permis de faire reculer le gouvernement sur la suppression de 2 jours fériés, le gouvernement et le patronat veulent s'attaquer au 1^{er} mai, journée internationale de lutte pour nos droits, en étendant les critères de dérogation à son caractère chômé.

DES SOLUTIONS EXISTENT POUR PROTÉGER LA SANTÉ

Le gouvernement pointe du doigt des « abus ». Il y a certes une hausse des arrêts maladie ces dernières années. Mais elle est la conséquence de conditions de travail dégradées par des politiques qui poussent à toujours plus de productivité et d'intensification des rythmes de travail, qui précarisent, détruisent les collectifs de travail, isolent, mettent en concurrence les salarié-es... Avec en tête les différentes « lois travail » ou les réformes du régime de retraite qui conduisent à travailler de plus en plus tard.

Pour améliorer la santé au travail, le gouvernement ne prévoit qu'un gadget de plus : un « kit de prévention » pour les entreprises. Les solutions sont pourtant connues! **L'Union syndicale Solidaires exige un renforcement très important des prérogatives et des moyens de l'Inspection du travail.** Il est impératif d'entamer un plan massif et pérenne de recrutement d'inspecteurs et d'inspectrices du travail et de doubler les sections d'Inspection du travail. Les ordonnances Macron de

2017, avec la création des CSE (comités sociaux et économiques) mis en place également dans la fonction publique (CSE/CSA/CST), et la suppression des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), ont délibérément diminué le nombre de représentant-es du personnel. Elles les privent

de leurs capacités d'alerte sur les effets du travail sur la santé de leurs collègues. **Revenir sur les ordonnances Macron est une urgence absolue. Il est impératif de recréer des instances de représentation du personnel de proximité avec des prérogatives réelles pour intervenir sur les situations de travail.**

LEURS ÉCONOMIES NOUS COÛTENT CHER !

Faire des économies sur la santé, c'est prendre le risque que l'état de santé des salarié-es se détériore, ce qui coûterait finalement plus cher à la collectivité. Les obstacles mis aux arrêts courts peuvent conduire à retarder le diagnostic, conduisant à des arrêts plus tardifs, mais plus longs, et nécessitant davantage de soins. Ils incitent les salarié-es à se rendre au travail malades, avec des conséquences en matière de propagation des épidémies. Tout cela a pour résultat d'augmenter, et non de réduire, les dépenses de santé.

Union
syndicale
Solidaires